

Budget

Le Parlement européen et le Conseil établissent ensemble le budget de l'Union européenne. Pour ce faire, ils doivent respecter un plafond de dépenses annuelles selon un « cadre financier pluriannuel ». Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, le Parlement européen exerce un pouvoir de codécision sur l'ensemble du budget de l'Union européenne. Avant, le Conseil avait le dernier mot sur les dépenses en matière d'agriculture, qui représentent environ 40% du budget.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, seulement 6% du budget de

Codécision

La codécision implique que le Parlement européen et le Conseil prennent ensemble les décisions concernant la législation européenne que la Commission européenne propose. En vertu du Traité de Lisbonne, le nombre de domaines politiques auxquels la codécision s'applique passe de 44 à 85. L'ancienne « procédure de codécision » s'appelle dorénavant la « procédure législative ordinaire ».

Cette procédure comporte au maximum trois « lectures » par le Parlement. Dès lors, on entend par lecture le traitement

Députés européens

Lors des élections européennes de juin 2009, 736 députés européens ont été élus dans 27 États membres. Ensemble, ils représentent environ 500 millions d'Européens. Les plus grands États membres possèdent le plus grand nombre de députés, mais les pays de petite et moyenne taille sont légèrement surreprésentés, afin de pouvoir peser suffisamment sur les décisions.

La Belgique compte 22 députés au Parlement européen : 13 néerlandophones, 8 francophones et 1 germanophone. Tous les députés européens sont élus pour cinq ans et sont membres d'une ou de plusieurs

Droits de l'homme

Le Parlement européen dispose d'une sous-commission qui s'occupe spécifiquement des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont discutés à chaque session plénière. Chaque année, la session plénière de décembre est placée sous le signe des droits de l'homme, le 10 décembre étant la Journée internationale des droits de l'homme. Le Parlement européen discute alors du rapport annuel sur les droits de l'homme à l'intérieur et hors de l'Union européenne et décerne le Prix Sakharov.

Depuis 1988, le Prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de pensée – nommé d'après le nom du dissident soviétique Andreï Sakharov – est attribué à une ou plusieurs personnes ou

Égalité des chances

L'égalité des chances est l'une des priorités du Parlement européen, qui dispose d'une commission distincte des droits de la femme et de l'égalité des sexes. Le service Égalité et Diversité du Parlement européen fait chaque année le bilan de l'égalité des genres au Parlement européen, tant parmi les députés européens qu'au sein de l'administration. En 2010, environ 35% des députés étaient des femmes. En outre, 6 des 14 vice-présidents du Parlement européen et 40% des présidents de commission sont des femmes. Il n'y avait toutefois qu'une seule femme parmi les présidents de groupes politiques. Il est à noter que le Parlement européen est

Groupes politiques

Pratiquement tous les députés européens sont membres d'un groupe politique, et ce n'est pas leur nationalité mais leur conviction politique qui détermine à quel groupe politique ils décident d'adhérer. Un groupe politique au Parlement européen héberge donc souvent un grand nombre de nationalités et de partis politiques nationaux et régionaux qui se « retrouvent » au Parlement européen.

Pour la formation d'un groupe politique, un minimum de 25 membres issus d'au moins un quart des États membres est nécessaire. Les députés européens ne peuvent

Indemnités

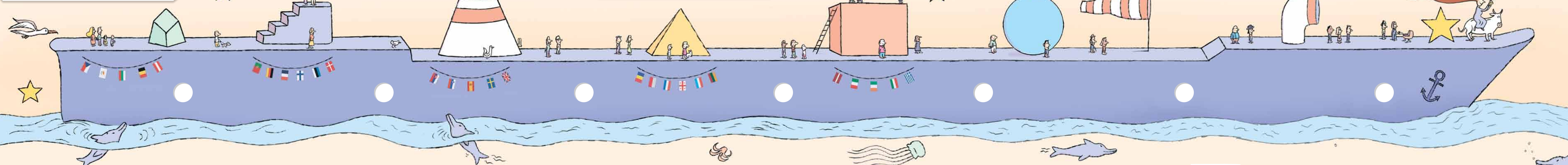
En plus de leur salaire, les députés européens – tout comme leurs collègues des parlements nationaux – ont droit à plusieurs indemnités pour couvrir les frais encourus. Les députés européens peuvent choisir eux-mêmes leurs assistants parlementaires, qui sont rémunérés par le Parlement européen (et non par les députés) sur la base d'un contrat passé entre le député européen et l'assistant. Le montant mensuel est limité.

Les frais de déplacement (par exemple pour assister aux sessions plénières) sont remboursés sur base des frais réels et pour autant que soient présentées des

Journée portes ouvertes

Le 9 mai est la Journée de l'Europe, la « fête nationale » de l'Union européenne. Le 9 mai 1950, le ministre français des affaires étrangères, Robert Schuman, faisait une déclaration. Celle-ci est considérée comme le point de départ de ce qu'est à présent l'Union européenne.

Aux environs de cette date, toutes les institutions européennes, y compris le Parlement européen, ouvrent leurs portes au grand public tant à Bruxelles qu'à Strasbourg. En outre, les Bureaux d'information du Parlement européen organisent dans les autres États membres des événements le 9 mai même ou à une date proche de celle-ci.



Infopoint / Infodoc

Le Bureau d'Information du Parlement européen en Belgique est situé dans l'ancienne gare du Luxembourg, un bâtiment classé tout près du Parlement européen à Bruxelles, auquel il est relié par une passerelle. Grâce à son emplacement, tous les visiteurs peuvent trouver aisément le chemin du Bureau d'Information. C'est la raison d'être de deux services supplémentaires : Infopoint et Infodoc.

L'Infopoint du Parlement européen est au service du grand public. Le visiteur peut y trouver des brochures et d'autres sources d'information sur le Parlement européen, les autres institutions européennes et l'Union européenne en général. Le choix

Langues

Chaque pays qui adhère à l'Union européenne désigne ses langues officielles. Celles-ci deviennent automatiquement des langues officielles de l'Union européenne. En 2010, il y avait 23 langues officielles pour 27 États membres. La devise de l'Union européenne est « Unité dans la diversité ». Les différentes langues en témoignent. Au Parlement européen, chaque député peut s'exprimer dans une langue officielle. Les citoyens de l'Union européenne peuvent communiquer avec les institutions européennes dans la langue officielle de leur choix.

Grâce notamment à un code de conduite pour la demande de traduction et d'interprétation, le coût annuel de cette communication multilingue reste limité à moins de 1% du budget de l'Union européenne.

Médiateur européen

La fonction de Médiateur européen existe depuis 1995. Le Médiateur traite exclusivement les plaintes provenant entre autres de citoyens de l'Union européenne, d'entreprises et d'associations, sur des cas présumés de mauvaise administration par les institutions européennes, leurs organes ou leurs agences. Des exemples de mauvaise administration sont la discrimination, l'abus de pouvoir et le refus de répondre ou de communiquer une information.

Le Médiateur est nommé après une audition par le Parlement européen pour un mandat de cinq ans qui peut être prolongé. Il exerce sa fonction à Strasbourg et remet chaque année un compte rendu au Parlement européen sur ses activités. Le premier Médiateur européen était le Finlandais Jacob Söderman. Le Grec Nikiforos Diamandouros lui a succédé en 2003. Tous deux avaient déjà été médiateurs dans leur pays d'origine.

Principe de subsidiarité

Il est pour la première fois question du principe de subsidiarité dans le Traité de Maastricht de 1992. Ce principe signifie qu'il convient de prendre les décisions au niveau qui s'y prête le mieux. La législation européenne n'est par conséquent pertinente que si elle apporte une valeur ajoutée, à savoir dans les domaines où les États membres et les régions ne peuvent pas ou pas assez intervenir eux-mêmes.

La directive sur les eaux usées urbaines est un bel exemple. Tout le monde a droit à une eau pure qui satisfait à certaines normes de qualité. Les consommateurs,

Prix

Pour le Parlement européen, décerner des prix est une manière de renforcer son engagement dans certains domaines. Depuis 1988, le Prix Sakharov pour la liberté de pensée est remis chaque année. Il est le symbole du grand intérêt que le Parlement européen porte aux droits de l'homme.

D'autres prix sont plus récents. Par le Prix LUX (du latin « lux », lumière), le Parlement européen soutient le meilleur film européen de l'année. Le film gagnant est sous-titré dans toutes les langues officielles de l'Union européenne aux frais du Parlement européen, afin qu'il puisse être regardé partout en Europe.

Session plénière

La plénière ou session plénière rassemble tous les députés européens à Strasbourg ou à Bruxelles. Ils débattent et votent sur les dossiers à l'ordre du jour qui sont minutieusement préparés par les commissions et les groupes politiques. Chaque session plénière donne lieu à un certain nombre de « textes adoptés » qui reflètent le point de vue officiel du Parlement européen.

La plénière du Parlement européen se réunit chaque année douze fois pendant quatre jours à Strasbourg. À ces sessions s'ajoutent encore plusieurs sessions plénières de deux jours à Bruxelles, appelées « mini-sessions ». Elles sont nécessaires pour que les dossiers, toujours

Siège

La question de savoir où le Parlement européen devait avoir son siège officiel – la « question du siège unique » – est aussi ancienne que le Parlement européen lui-même, qui s'est réuni la première fois en 1958, à l'époque en tant qu'« assemblée parlementaire européenne ». Depuis, le Parlement européen a fait plusieurs propositions aux États membres, mais il a fallu attendre le sommet d'Edimbourg en 1992 pour que les chefs d'Etat et de gouvernement tranchent. Le choix s'est porté sur Strasbourg comme symbole de la réconciliation entre l'Allemagne et la France après la seconde guerre mondiale. Chaque année, le Parlement européen s'y réunit douze fois en session plénière. S'y ajoutent plusieurs sessions

Visites

Le Parlement européen a son propre service de visites qui familiarise chaque année des centaines de milliers de visiteurs, provenant de tous les États membres et de pays tiers, avec la seule institution européenne dont les membres sont élus directement par la population. La plupart des visites ont lieu à Bruxelles et à Strasbourg, où les députés se réunissent.

Les groupes de visiteurs – qui doivent réserver à l'avance – se font expliquer le rôle et le fonctionnement du Parlement européen, puis visitent brièvement l'hémicycle où se tiennent les sessions

plénières. Bien souvent, une visite se termine par une rencontre avec un député européen.

Par ailleurs, les visiteurs individuels peuvent eux aussi s'adresser au Parlement européen à des heures fixes. Pour eux, une visite audiovisuelle est prévue. Des informations détaillées sur les visites se trouvent sur le site Internet.

En outre, un nouveau centre visiteurs entièrement interactif devrait ouvrir ses portes fin 2011.

